

Municipalité de Saint-Amable
Province de Québec
Comté de Verchères

À une séance extraordinaire du conseil municipal, tenue le 14 décembre 2015, à 18h30, à la salle Simon Lacoste du complexe municipal, situé au 575, rue Principale.

À laquelle étaient présents, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire François Gamache, messieurs les conseillers Dominic Gemme, Mario McDuff et Pierre Vermette ainsi que madame la conseillère Nathalie Poitras.

Étaient absent(e)s : Mesdames les conseillères Monique Savard (arrivée à 18h34) et Clairette Gemme McDuff.

La directrice générale, madame Carmen McDuff, le greffier et secrétaire-trésorier adjoint, Me Daniel Brazeau et la directrice du Service de la trésorerie, madame Josée Desmarais, étaient également présents.

Il est constaté que l'avis de convocation a été dûment signifié à tous les membres du conseil, y compris les membres absents à l'ouverture de la séance.

Ouverture de la séance.

L'ouverture de la séance est faite par monsieur le maire François Gamache.

361-12-15

Adoption de l'ordre du jour de la séance.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Dominic Gemme,
APPUYÉ par madame la conseillère Nathalie Poitras
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'ADOPTER l'ordre du jour proposé, celui-ci étant identique à celui figurant à l'avis de convocation de la séance extraordinaire du conseil, à savoir :

1. Ouverture de la séance par le président de l'assemblée.
 2. Adoption de l'ordre du jour de la séance.
 3. Adoption – Budget 2016.
 4. Adoption – Plan triennal d'immobilisations 2016-2017-2018.
 5. Publication du budget.
- Période de question des citoyens.
(Questions portant obligatoirement sur le budget ou le programme triennal d'immobilisations)

Levée de l'assemblée.

Adoptée

362-12-15

Adoption - Budget 2016.

Mme Josée Desmarais, directrice du Service de la trésorerie, présente sommairement au moyen d'une projection sur écran le budget 2016 de la Municipalité de Saint-Amable, d'un montant total de 14 052 947,00\$, le tout étant déposé pour adoption.

Mme Josée Desmarais, directrice du Service de la trésorerie, répond aux questions posées par le conseil sur certains points du budget.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Mario McDuff,
APPUYÉ par madame la conseillère Nathalie Poitras
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'ADOPTER le budget 2016 de la Municipalité de Saint-Amable, d'un montant total de 14 052 947,00\$, le tout tel qu'annexé aux présentes.

Adoptée.

Nouveau Quorum - Mme la conseillère Monique Savard arrive en cours de présentation et prend place à la table du conseil. (18h34)

363-12-15

Adoption - Plan triennal d'immobilisations 2016-2017-2018.

Mme Josée Desmarais, directrice du Service de la trésorerie, présente sommairement au moyen d'une projection sur écran le plan triennal d'immobilisations 2016-2017-2018 de la Municipalité de Saint-Amable, d'un montant total de 14 220 677,00\$, le tout étant déposé pour adoption.

Mme Josée Desmarais, directrice du Service de la trésorerie, répond aux questions posées par le conseil sur certains points du plan triennal d'immobilisations.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Dominic Gemme,
APPUYÉ par monsieur le conseiller Pierre Vermette
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'ADOPTER le plan triennal d'immobilisations 2016-2017-2018 de la Municipalité de Saint-Amable, d'un montant total de 14 220 677,00\$, le tout tel qu'annexé aux présentes.

Adoptée.

364-12-15

Publication du budget.

CONSIDÉRANT qu'en vertu des dispositions du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1), le budget ou le programme triennal d'immobilisations d'une municipalité ou le document explicatif en tenant lieu est distribué sans frais à chaque adresse civique sur le territoire municipal, à moins que le conseil n'en permette la publication dans un journal diffusé sur le territoire municipal;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Mario McDuff,
APPUYÉ par madame la conseillère Monique Savard
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la directrice générale de la Municipalité de Saint-Amable soit autorisée, s'il y a lieu, à publier le budget ou le programme triennal d'immobilisations ou le document explicatif en tenant lieu dans un journal diffusé sur le territoire de la Municipalité.

Adoptée.

Période de question des citoyens

(Questions portant obligatoirement sur le budget ou le programme triennal d'immobilisations)

Aucun citoyen n'est présent. Aucune question n'est posée.

365-12-15

Levée de la séance

L'ordre du jour ayant été épuisé,

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nathalie Poitras,
APPUYÉ par madame la conseillère Monique Savard
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

DE LEVER et mettre fin à la présente séance du conseil.

La séance du conseil est levée à 18h40.

Adoptée.

Je, François Gamache, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal